SI LA COMPTA M'ÉTAIT CONTÉE

Un passage de relais comptable

Fin 2024, François Druel, notre ancien trésorier, a décidé de prendre à bras-le-corps de nouvelles responsabilités professionnelles, comme évoqué par ailleurs dans cette *Lettre*. Et ces dernières lui laissent trop peu de temps pour poursuivre pleinement son activité au sein de notre association. Il fallait donc trouver une relève. Force est ici de constater que, dans une association comptant pourtant nombre de matheux dans son CA, très rares sont ceux qui aiment mettre des chiffres dans des cases. Au point que votre présent serviteur a fini par se proposer au poste.

Fort heureusement, François a su libérer du temps pour répondre aux questions sur ses choix pour gérer la trésorerie et les comptes. Ce qui a énormément facilité cette transition. Et je me dois de remercier aussi Patrick, Denis et Maxime qui ont chacun apporté leur pierre à l'édifice.

Les outils pour notre comptabilité

François a évoqué dans ces colonnes un outil comptable dénommé Paheko [32]. Il en avait fait des tests sur une instance personnelle, allant jusqu'à traiter les comptes de l'association présentés en novembre 2024 avec cet outil. Toutefois, l'association utilisant également Dolibarr [33], un outil de gestion et de comptabilité pour petites structures, Paheko semblait faire quelque peu doublon.

Ma première mission a donc été de me familiariser avec les deux outils, tous deux installés sur le serveur de l'association, pour essayer de n'en garder qu'un. Les récentes campagnes d'adhésion 2025 et de souscription du *Cahier* m'ont donné l'occasion de bien les tester et d'aboutir au choix suivant :

— la gestion des adhésions et des souscriptions de *Cahier* se fait avec Dolibarr, outil le plus utilisé par les membres du bureau. Sa partie comptable restant cependant limitée et, à l'usage, peu flexible, elle n'est plus utilisée ;

— la gestion comptable se fait avec Paheko, solution très épurée et largement suffisante pour nos besoins.

Ce choix induit quelques opérations à passer à la fois dans Dolibarr et Paheko (telle la création d'un adhérent) mais le gain de temps est ensuite conséquent. De fait, ce mode de fonctionnement tourne depuis deux bons mois sans anicroches : les comptes de l'association sont à jour, permettent de suivre la souscription des *Cahiers* et ont même permis de retrouver une souscription oubliée.

Des règlements de comptes

La passation des comptes a été l'occasion de fermer définitivement le compte courant présent à la Banque Populaire. Toute la trésorerie de l'association est maintenant placée dans une unique banque, la Société Générale.

32. https://paheko.cloud/.
33. https://www.dolibarr.org/.

Si cela assainit la gestion courante, il s'avère que la gestion courante a montré par ailleurs des choses moins sympathiques. Les derniers mois ont fait apparaître dans nos comptes des opérations bancaires inattendues : des paiements pour des sommes tournant autour d'une vingtaine d'euros par opération. Le passage de relais sur les comptes a conduit Patrick et moi-même à suivre les comptes au jour le jour ces derniers temps. Et ce suivi a permis de repérer rapidement ces mouvements frauduleux, d'y faire opposition et de demander le remboursement des sommes. Mais ces oppositions ont un coût (20 € à chaque fois). À raison d'un virement frauduleux par mois, cette situation ne peut perdurer pour une association de notre taille. Aussi, une opération de changement de RIB de nos comptes a été initiée afin de couper court à ces fraudes.

Les conséquences des nouveaux statuts

En considérant que nos statuts s'appliquent à compter de 2025, le principe de déductibilité fiscale s'applique à compter des adhésions 2025. De fait, les premiers avoirs fiscaux vont être émis pour les adhérents qui ont cotisé pour l'année 2025 en fin d'année 2024 (trois adhérents sont concernés). Cela permettra de tester Paheko sur ce sujet. Pour les adhérents ayant cotisé en 2025, la déductibilité pourra se faire dans la déclaration de 2026 au titre des revenus de 2025 : la campagne de remise des avoirs fiscaux aura lieu en début d'année 2026. Au passage, n'oubliez pas que l'association peut désormais accepter les dons et que ceux-ci donnent droit à des déductions fiscales. À date, nous comptons deux dons.

Dernier point, les adhérents doivent être à jour de leur adhésion 2025 avant la date de clôture des comptes désormais présente dans les statuts (le 30 septembre). Si une cotisation 2025 peut être reçue plus tard (en bénéficiant toujours de la déductibilité fiscale), elle n'accorde plus de droit de vote pour l'AG. En ce sens, un message sera envoyé d'ici peu aux adhérents 2023 et 2024 qui n'ont pas renouvelé leur adhésion afin d'éviter tout oubli, quitte à faire un deuxième envoi par la suite.

Bref, comme le disait Pierre Dac : « Comptez sur moi, je compte sur vous, ce qui fait que chacun y trouvera son compte ! »

Yannick Tanguy